



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LAMBTON

## A V I S P U B L I C

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite Municipalité.

**ATTENDU QUE** lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui aura lieu le 9 février 2021 à 19h30 à huit clos, le Conseil devra statuer sur la demande de dérogation mineure de Mme Patricia Doyon et M. Randolph Lamontagne.

**Nature et effets :**

Permettre l'implantation d'un nouveau bâtiment principal sur le lot avec une marge de recul avant de 5,35 m, et un garage annexé avec une marge de recul avant de 4,0 m, alors que ces deux marges de recul doivent être d'un minimum de 10 m.

**Identification du site concerné :**

Le lot 5 687 272, cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, situé au 497, chemin de la Pointe-aux-Cèdres.

**QUE** tout intéressé peut transmettre par écrit ses commentaires ou observations relativement à ces demandes de dérogation mineure, et ce, avant le 9 février 2021;

**QUE compte tenu du contexte actuel de la COVID-19**, les commentaires ou observations doivent être transmis à l'attention de Mme Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité par courriel à l'adresse [dg@lambton.ca](mailto:dg@lambton.ca) ou par courrier au 230, rue du Collège, Lambton, Québec, G0M 1H0.

**DONNÉ À LAMBTON, CE 25<sup>e</sup> JOUR DE JANVIER 2021.**

**Marcelle Paradis**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

### Certificat de publication-

Je, Marcelle Paradis, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Lambton, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la demande de dérogation mineure de Mme Patricia Doyon et M. Randolph Lamontagne à la porte de l'église Saint-Vital de Lambton et à la porte de l'Hôtel de Ville de Lambton, ainsi que sur le site internet de la municipalité en date du 25 janvier 2021.

Marcelle Paradis,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2021-01-25

Date